

Affaires courantes

Demain, nous rencontrons le ministre, et j'espère qu'il sera disposé à nous écouter attentivement.

Fait ironique, le gouvernement vient de publier un tout nouveau document signalant le mérite de la technologie et de la transition. . .

M. le Président: Le député nous fait partager l'enthousiasme qu'il met à représenter les habitants de sa circonscription et des localités qui la composent, mais il dépasse peut-être un peu les limites normales du Règlement.

L'UNIFORME DE LA GRC

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): En conformité avec l'article 36 du Règlement, monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui maintes pétitions qu'ont signées 5 190 résidents de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario.

Les signataires demandent humblement au Parlement de préserver le caractère distinctif de la GRC et sa tradition propre en maintenant l'uniforme avec tous les ornements et de toutes les décorations qui revêtent une importance historique considérable pour notre pays.

Il ne faudrait pas compromettre la fierté et l'esprit de corps de cette force policière d'élite sous prétexte de concessions à des minorités religieuses ou ethniques, concessions qui changeraient les traditions et l'uniforme d'un grand corps policier.

Cela porte à plus de 125 000 le nombre de pétitionnaires qui ont demandé à la Chambre, par mon entremise, de préserver ce symbole national.

[Français]

OPPOSITION AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord. Les signataires représentant la localité isolée de Lebel-sur-Quévillon, en Abitibi, sont inquiets des recommandations de ce rapport qui causera le renvoi de plusieurs travailleurs de ces localités isolées. Ils croient que le gouvernement du Canada refuse de s'ajuster à leur réalité quotidienne, car la vie dans le Nord est dure, isolée et coûteuse.

Monsieur le Président, selon l'indice des disparités des 84 localités isolées au Québec en 1989, Lebel-sur-Quévillon se classe en 70^e position et Fermont, en 81^e position.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 148 et 165.

[Texte]

LES FERR ET LES REER

Question n° 148—**M. Whittaker:**

En ce qui concerne la dernière année pour laquelle le gouvernement dispose de statistiques, a) quel a été le coût annuel total de l'aide fiscale relative (i) aux FERR (ii) aux REER, b) le gouvernement a-t-il fait une estimation de ce qu'il en coûterait annuellement si l'on supprimait la résiliation des FERR qui survient lorsque le prestataire atteint l'âge de 90 ans et si l'on permettait que le FERR soit détenu jusqu'au décès du bénéficiaire et, dans l'affirmative, combien cela coûterait-il?

M. Michael Wilson (ministre des Finances): Aucune statistique ne montre directement le coût de l'aide fiscale associée à l'épargne par le biais des régimes enregistrés de pensions (REP), des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), où des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR). Étant donné que l'aide fiscale prend la forme d'un report d'impôt (entre la date à laquelle une cotisation à un régime de pensions ou à un REER est effectuée et la date à laquelle les prestations de retraite découlant de ces cotisations sont reçues), plutôt que d'une remise d'impôt, les coûts de l'aide fiscale ne peuvent tout simplement pas être déterminés à partir du niveau des cotisations effectuées au cours d'une année. Les plus récentes estimations du coût de l'aide fiscale à l'épargne-retraite ont été préparées pour le document du ministère des Finances intitulé *Compte du coût de mesures fiscales sélectives*, qui a été publié en août 1985. Ce rapport renfermait une section qui décrivait différentes méthodes d'évaluation des avantages fiscaux découlant du report de l'impôt. Il estimait également à 4,9 milliards de dollars le coût annuel pour le gouvernement fédéral des reports d'impôt associés aux REP et aux REER (incluant les FERR). Aucune distinction n'a été faite entre les coûts des REP, des REER et des FERR. Cette distinction serait difficile à établir étant donné que les fonds peuvent être transférés entre ces différents types